

Liste des écoles éligibles

Écoles éligibles comme organisation d'envoi et d'accueil pour les projets KA1 – Mobilité pour le personnel de l'enseignement scolaire et comme coordinateurs et partenaires pour les projets KA2- Partenariats stratégiques entre écoles.

- Les écoles et établissements scolaires publiques
- Les écoles et établissements scolaires privés et internationaux
**exception faite des écoles sous la supervision des autorités nationales d'un autre pays (p.ex. : lycées français)*
- Les écoles européennes
- Les centres d'éducation différenciée régionaux (CED)
- Les instituts spécialisés de l'Éducation différenciée
- L'École de la 2e chance
- Les centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC)

Listes des autorités locales/régionales éligibles

Autorités régionales/locales de l'enseignement scolaire éligibles comme leaders d'un consortium pour les projets KA1 – Mobilité pour le personnel de l'enseignement scolaire et comme coordinateurs et partenaires pour les projets KA2- Partenariats stratégiques entre autorités régionales/locales de l'enseignement scolaire.

- Communes
- Arrondissements d'inspection et bureaux régionaux
- SCRIPT
- Institut de formation continue
- Services du MENJE disposant d'une gestion séparée